

## Prévoyance-temps St Gall – la mise en oeuvre d’une vision

Margareta Annen, Rédactrice de l’ASA

Lors de la Conférence des Présidents de l’Association Suisse des Aînés (ASA), le 3 novembre 2015 à Zurich, Priska Muggli a présenté la „Prévoyance-temps“ („Zeitvorsorge“) de St Gall. Le projet est dû à une idée de l’ancien Conseiller fédéral Pascal Couchepin.

Le monde change, indiqua en introduction Madame Priska Muggli, Directrice de la Fondation „Prévoyance-temps“ de la ville de St Gall. Elle le démontra sur la base de faits et de chiffres. La proportion de personnes de 80 ans devrait augmenter jusqu’en 2030 de 21 pour cent et le nombre des 65-79 ans de 19 pour cent. La grande partie des seniors souhaite pouvoir demeurer, de préférence jusqu’à la fin de leur vie, dans leurs propres quatre murs. Cependant, avec l’augmentation de l’âge, le quotidien devient plus malaisé pour de nombreux seniors et ils ont besoin de soutien.

De plus l’oratrice releva, outre cette évolution sociétale, un changement



Un auditoire attentif. A droite au premier rang, la Présidente de l’ASA Evelyne Reich.

des valeurs. - Que faisons-nous sans l’actuelle génération désintéressée, demanda-t-elle? - Ainsi le travail bénévole est en recul depuis 10 ans. Des prestations particulières doivent être payées. Souvent les enfants n’habitent plus à proximité de leurs parents et les ménages monoparentaux augmentent. Mis à part le fait que le financement des soins représente un grand défi pour la communauté, 60’000 personnes soignantes professionnelles partiront à la retraite jusqu’en 2020 et il est difficile de recruter assez de relève.

### Au centre, l’humain dans un environnement domestique

Puis, Muggli rappela que, lors d’une conférence de presse „Temps et politique“ en 2007, l’ancien Conseiller fédéral Pascal Couchepin avait lancé l’idée de la prévoyance-temps. Des seniors du 3<sup>ème</sup> âge aident des se-

niors du 4<sup>ème</sup> âge. Pour cela, les prestataires des services reçoivent pour leur engagement des bons de temps qu’ils peuvent utiliser pour leur propre besoin.

En 2008, le Bureau d’études de politique du travail et de politique sociale (BASS) fut chargé d’une étude. Le Conseil Suisse des Aînés (CSA) fournit également des contributions. Sur la base des résultats de cette analyse, la ville de St Gall réalisa une étude de faisabilité. Après une décision parlementaire, la fondation „Prévoyance-temps“ fut créée en 2012 et en 2013 la direction fut instituée. Il s’en suivit des entretiens avec les organisations partenaires. Il fallut développer des enthousiasmes et vaincre des craintes, ainsi que préparer la partie administrative (entre autres établir les documents, les formulaires, les règlements ; éclaircir les questions d’assurances, développer un guide

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉVOYANCE-TEMPS	
ST GALL	1-2
EDITORIAL	2
INTERVIEW AVEC PRISKA MUGGLI	3
LE MANDAT POUR CAUSE D’INAPTITUDE	4
AGENDA	4
IMPRESSUM	4

## EDITORIAL



Evelyne Reich, Présidente de l'ASA

### Chère lectrice, Cher lecteur

La décennie 2020 se rapproche et ainsi également les années fortes en natalité arrivent à l'âge de l'AVS. Il a déjà été beaucoup débattu et controversé sur le comment voulons-nous relever les défis des prochaines décennies dans le domaine des soins et de l'habitat. Aucune recette patentée n'existe au niveau national.

Mais que d'exemples d'initiatives individuelles de villes et de communes! Lisez en ce domaine le rapport sur le projet « Prévoyance-temps » de la ville de St Gall, qui fut présenté lors de la Conférence des Présidents en novembre ! Dans le domaine du travail bénévole de seniors, il crée une incitation intéressante.

La suite du traitement politique de la „Prévoyance vieillesse 2020“ du Conseil fédéral se rapproche également. L'ASA et le Conseil Suisse des Aînés en suivront les développements l'année prochaine et prendront position à l'attention des différents organes.

Egalement notre prochain Congrès du 15 septembre 2016 sera consacré au thème „Solidarité intergénérationnelle – fonctionne-t-elle encore? „

Je souhaite à vous toutes et tous de joyeuses et bonnes fêtes et me réjouis de vous revoir dans la nouvelle année!

de mise en oeuvre). Après une phase test (janvier-avril 2014) et son évaluation (mai 2014), le projet fut présenté lors d'une conférence de presse en juin 2014 et ouvert à la participation des habitantes et habitants de la ville de St Gall.

Selon Priska Muggli, l'humain figure au centre de l'environnement domestique. Concrètement il s'agit de l'amélioration de la qualité de vie pour les individus, de la création d'une offre pour la décharge efficace des proches soignants et finalement également de la reconnaissance de l'engagement.

Les acteurs concernés sont la Fondation „Prévoyance-temps“, les personnes fournissant leurs services, les bénéficiaires de prestations, les organisations établies dans le domaine de la vieillesse et la ville de St Gall comme garante.

### Qui peut s'engager?

Peuvent s'engager les personnes habitant la ville de St Gall, âgées d'au moins 60 ans ou retraitées, en bonne santé physique et psychique, ayant du plaisir à accompagner des personnes et disposant de temps. De plus, elles doivent être prêtes à collaborer au sein d'une organisation ou d'un réseau. Les prestations fournies vont de faire la lecture, fournir des services de transport, apporter une aide artisanale, un appui administratif, une assistance pour cuisiner jusqu'à l'accompagnement lors d'achats ou de promenades et

de compagnie pour des personnes gravement malades.

Actuellement, le projet comprend 68 personnes fournissant de l'aide, 50 bénéficiaires et jusqu'à fin octobre 2015, 5'500 heures furent accomplies. La proportion de dames fournissant des services s'élève à 70 pour cent et celle des messieurs à 30 pour cent. La participation comprend 35 pour cent de personnes présentes depuis le début et 65 pour cent d'engagement récent.

Huit organisations sont engagées, entre autres Spitex St Gall Centre, les paroisses réformées Straubezell et Zentrum, le service social catholique Est, Centre et Ouest ainsi que Pro Senectute St Gall, l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles, le service st gallois d'hospice et le service des transports de la Croix Rouge Suisse (CRS).

En conclusion, l'oratrice indiqua ne pas encore avoir atteint tous les objectifs. Parmi les défis, elle cita la recherche de nouveaux participants à cette bourse, la diminution du réflexe concurrentiel, la recherche d'intéressés et l'évaluation de la demande et des besoins.

Après une série de questions à la suite de la présentation, la Présidente de l'ASA Evelyne Reich, remercia cordialement l'oratrice, sous les applaudissements des participants, pour son information sur un projet d'avenir du point de vue démographique.

L'oratrice Priska Muggli présente la "Prévoyance-temps".



# Les bons de temps ne peuvent pas être légués

Margareta Annen, Rédactrice de l'ASA

Priska Muggli répond à quelques questions relatives à la "Prévoyance-temps" que lui a posées Margareta Annen de l'Association Suisse des Aînés (ASA).

**Selon vos indications, les fournisseurs de prestations sont 70 pour cent de femmes et 30 pour cent d'hommes. Quelle est la relation femmes/hommes pour les bénéficiaires de prestations?**

La répartition entre les bénéficiaires de prestations est de 78 pour cent de femmes et de 22 pour cent d'hommes.

**Quelles prestations sont-elles avant tout demandées?**

Environ 80 pour cent des prestations sont dans la catégorie „Loisirs et société“: Aller se promener, rendre des visites, accompagner en ville pour boire un café, apporter une simple aide dans le ménage.

**Est-ce que la personne qui fournit une prestation a droit aux mêmes prestations qu'elle a elle-même fournies ou cela ne joue-t-il aucun rôle?**

Non, ce droit n'existe pas. Les besoins de chacun se modifient avec les années. Peut-être que le fournisseur d'aujourd'hui aura besoin ultérieurement de quelqu'un qui l'aide à éliminer les bouteilles de gaz ou à ficeler les journaux et moins de quelqu'un allant se promener avec lui. Cela même si, en son temps, l'ancien fournisseur avait avant tout accompagné des bénéficiaires lors de promenades.

**Pourquoi les conjoints ou partenaires, respectivement les membres de la famille, sont-ils exclus de la prévoyance-temps?**

La prévoyance-temps ne doit pas remplacer l'engagement actuel mais seulement être subsidiaire et intervenir lorsque des lacunes existent, comme pour la décharge des proches soignants. Pour ces derniers, les fournisseurs doivent créer des espaces de liberté, de façon à ce que le quotidien souvent pesant soit un peu plus léger.

**Sur le site internet de „Zeitvorsorge“ j'ai lu que la fourniture de prestations est limitée à 750 heures. Si la personne fournissant des prestations durant plusieurs années est une ou un jeune senior, les 750 heures sont très vite atteintes. Ce maximum de 750 heures est-il une valeur d'expérience ou y a-t-il d'autres raisons?**

Le retrait de prestations limité à 750 heures, en réalité un chiffre important, est dû à plusieurs raisons. D'une part, l'avenir doit pouvoir être retiré durant la durée de vie, car les heures ne peuvent pas être léguées. D'autre part, on doit rester dans un cadre accessoire afin d'éviter d'éventuelles complications fiscales ou d'assurances.

**Comment les prestations fournies encore avant la retraite sont-elles «honorées», respectivement créditées aux fournisseurs de prestations?**

Un engagement dans le cadre de la prévoyance-temps est réservé aux personnes qui ont atteint l'âge de la retraite, concrètement à partir de 60+. La phase d'activité professionnelle principale devrait être du passé.

**Qui contrôle les heures fournies par un prestataire pour éviter les abus?**

Les heures sont inscrites et le formulaire est signé par le bénéficiaire. Les formulaires sont vérifiés par l'organisation. Lorsque le nombre d'heures par rapport à la prestation fournie est très élevé, cela sautera aux yeux et sera examiné. Cependant cela arrive très rarement, les prestataires n'inscrivant pas nécessairement toutes les heures. De plus la prévoyance-temps est basée sur la confiance mutuelle.

**A combien se montent les coûts?**

Les coûts s'élèvent à 150'000 francs par an. Dans ce montant est comprise toute l'administration, publicité incluse.



## PORTRAIT

Priska Muggli a pris en août 2013 la direction de la Fondation Zeitvorsorge.

Après une formation d'infirmière diplômée ES, elle travailla pendant dix ans, dans différentes fonctions, dans le domaine de la chirurgie accidentelle et reconstructive à l'Hôpital universitaire de Zurich. Dès 2003, elle dirigea le service des soins et de la technique médicale d'une clinique privée. De 2010 à 2013, Muggli mit sur pied le service de développement des soins dans le groupe Tertianum.

Indépendante, elle offre des prestations pour les organisations de santé dans le domaine de la gestion de processus, de projets et de ressources en personnel dans le domaine des soins. A la Haute Ecole spécialisée de St Gall, Priska Muggli étudia le Management des institutions de santé. En outre, elle est auditrice de Swiss Reha, chargée de cours à la Haute école spécialisée de St Gall (HES) et animatrice d'ateliers et de séminaires dans le domaine de la santé.

# Le mandat pour cause d'inaptitude – Instrument du droit à l'autodétermination

Margareta Annen, Rédactrice de l'ASA

**Une grande partie de la population, avant tout les seniors, dispose de directives anticipées de patient. Tout aussi important que les directives anticipées, mais encore bien moins connu, est le mandat pour cause d'inaptitude. Il fut introduit le 1er janvier 2013 avec la nouvelle législation sur la protection de l'adulte.**

Le mandat pour cause d'inaptitude donne à chaque personne le droit d'autodétermination dans le domaine de l'assistance personnelle, de la gestion du patrimoine, de la représentation dans les rapports juridiques. Cela signifie qu'une personne peut désigner la ou les personnes, qui peuvent liquider à sa place les tâches relevant de ces domaines, dans le cas où après un accident, à cause d'une maladie grave ou de démence, elle n'est plus en situation de le faire.

Au centre de l'assistance personnelle figurent l'aide et la protection du bien-être corporel, psychique et moral en cas d'inaptitude de jugement.

Dans la gestion du patrimoine, il s'agit de l'utilisation/administration appropriée du patrimoine et de la liquidation des affaires courantes comme le paiement du loyer, des primes de caisses maladie, des factures usuelles mais également du retrait d'argent liquide pour les achats.

La représentation dans les rapports juridiques comprend la représentation juridique dans tous les domaines



ou seulement dans ceux définis spécifiquement envers, entre autres, les autorités, les banques, les partenaires commerciaux, les membres de la famille. L'autorisation de représentation est en principe personnelle et n'est pas transmissible.

Le pouvoir comprend un ou les trois domaines. La représentation du propre intérêt peut être attribuée à des personnes privées ou à des professionnels spécialisés.

Selon la loi, un mandat pour cause d'inaptitude doit être entièrement manuscrit, daté et signé ou attesté officiellement par une personne autorisée.

Il est conseillé d'en parler avec les proches ou les personnes intimes

Les formules pré-imprimées pour un mandat pour cause d'inaptitude ou de directives anticipées de patient sont disponibles entre autres chez:

- **Pro Senectute Suisse** (Docu-pass avec directives anticipées de patient, mandat pour cause d'inaptitude, disposition de fin de vie) ([www.pro-senectute.ch](http://www.pro-senectute.ch));
- **Université de Zürich**, Centre de compétences pour la gérontologie ([www.zfgunizh.ch](http://www.zfgunizh.ch));
- **Institut Dialog Ethik, Zürich** ([www.dialog-ethik.ch](http://www.dialog-ethik.ch));
- **Caritas Suisse** (Dossier avec entre autres les directives anticipées de patient, le mandat pour cause d'inaptitude, le règlement des dernières volontés; documents disponibles également isolément.) ([www.caritas.ch](http://www.caritas.ch)).

Les documents imprimés sont habituellement payants, mais souvent peuvent être chargés en ligne gratuitement. De nombreuses organisations fournissent également des conseils.

## AGENDA

→ **Fraction de l'ASA du CSA**  
Jeudi 21 janvier 2016  
10h45, Hôtel Ador, Berne

→ **Assemblée des délégués du CSA**  
Vendredi 5 février 2016  
10h45, Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

→ **Assemblée des délégués de l'ASA**  
Mercredi 16 mars 2016  
Bâle

→ **Conférence des Présidents de l'ASA**  
Mercredi 26 avril 2016  
10h00, Glockenhof Zürich

→ **Préavis**  
Congrès de l'ASA  
Jeudi 15 septembre 2016  
Centre de congrès Drei Raben  
8840 Einsiedeln

**La Présidente, le Comité de l'ASA et la rédaction souhaitent à tous les membres et à leurs proches, de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne santé et une heureuse nouvelle année.**



## IMPRESSUM

Rédaction  
Margareta Annen-Ruf  
tél. 033 251 36 13  
[Margareta.annen-ruf@bluewin.ch](mailto:Margareta.annen-ruf@bluewin.ch)  
Production  
Lithouse, 3013 Berne

ASA Association Suisse des Aînés  
Secrétariat  
Ueli Brügger  
Grossmorgen 5, 8840 Einsiedeln  
079 /434 02 36  
[info@seniorenfragen.ch](mailto:info@seniorenfragen.ch)  
[www.seniorenfragen.ch](http://www.seniorenfragen.ch)